

DES DÉCOLONISATIONS À LA NAISSANCE DES NOUVEAUX ÉTATS EXEMPLE : LES NOUVELLES-HÉBRIDES

ACTIVITÉ 1 : ÉTUDE DE DOCUMENTS

DOCUMENT 1. Le **condominium des Nouvelles-Hébrides** était une colonie située sur le territoire de l'actuel Vanuatu, du 2 décembre 1907 à son indépendance le 30 juillet 1980. Les Nouvelles-Hébrides étaient sous domination de deux pays car l'un et l'autre des deux pays refusaient d'abandonner l'archipel. En outre, cette double domination est la conséquence du rapprochement entre les deux pays pour contrer la montée en puissance de l'empire allemand dans le Pacifique au début du XX^e siècle. Cette domination a pris fin avec l'indépendance des Nouvelles-Hébrides en 1980. L'État nouvellement créé prit alors le nom de Vanuatu.

D'après Wikipedia, consulté le 7 août 2019

DOCUMENT 2. Timbre des Nouvelles-Hébrides (1969)



En 1945, après la 2^e Guerre mondiale, la **France est affaiblie**. Dans ce contexte, les colonies françaises et anglaises réclament leur indépendance.

DOCUMENT 3. Pendant la colonisation, le principal constat est celui d'inégalités croissantes entre les autochtones* (95% de la population) et les colons européens (5% de la population).

Ainsi, les Européens peuvent acquérir facilement des terres, car ils ont la protection de la police coloniale pour faire face à la résistance des autochtones. Ces terres sont souvent mal acquises, avec un prix d'achat plus bas que la valeur réelle. De plus, les autochtones ne possèdent aucune nationalité (ni française, ni anglaise) et n'ont pas de passeport, ce qui leur interdit de voyager à l'étranger. Au milieu des années 1960, le leader du parti indépendantiste *Nagriamel* se prononce contre l'acquisition toujours plus importante de terres par des compagnies européennes sur l'île de Santo, car il considère que ce sont des terres indigènes. Il veut aussi un retour à la vie traditionnelle.

Mais les gouvernements européens ne sont pas prêts à reconnaître la Coutume des autochtones. Les lois que doivent respecter les autochtones ne tiennent compte d'aucun élément du droit coutumier. En 1971, l'Association culturelle des Nouvelles-Hébrides revendique des droits pour le peuple des Nouvelles-Hébrides. Cette association devient le *Parti National des Nouvelles-Hébrides (PNNH)* et il engage une lutte pour réclamer certaines terres occupées par des colons, le respect de la Coutume, mais aussi l'indépendance du territoire ; d'autant que d'autres colonies anglaises ont obtenu leur indépendance en 1970 (Fidji, Tonga).

D'après Morsen Mosses, *La transition constitutionnelle au Vanuatu*, 2018

***Autochtones** = Personne qui vit sur son lieu d'origine

DOCUMENT 4. Des colons européens lors d'un cocktail à Port Vila, le 20 juin 1980



source : Internet

DOCUMENT 5. Un village sur l'île de Santo dans les années 1980



source : Internet

DOCUMENT 6. En 1971, une pétition est envoyée à l'ONU par le *PNNH* pour réclamer l'indépendance. Le Royaume-Uni est prêt à accorder l'indépendance dès les années 1960, mais la France s'y oppose, craignant que l'indépendance des Nouvelles-Hébrides encourage la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie à réclamer leur indépendance aussi.

À plusieurs reprises, la France et le Royaume-Uni ont pensé créer deux États : un État avec les habitants anglophones et un État soutenu par la France avec les habitants francophones. Aucun accord ne sera trouvé pour la création de ces deux États. À partir de 1973, les colons français créent leurs propres partis politiques et manifestent contre l'indépendance.

En 1975, les gouvernements français et anglais acceptent d'organiser des élections pour élire une assemblée. Les partis indépendantistes remportent de nombreuses voix mais pas la majorité. Ces partis continuent de négocier avec les gouvernements coloniaux. Mais des tensions apparaissent et forcent les gouvernements coloniaux anglais et français à dialoguer avec les indépendantistes du parti *Vanuaaku Paty* qui proclament la création d'un drapeau de l'indépendance, la création d'un Gouvernement provisoire et une campagne de désobéissance civile (refus d'obéir aux autorités française et anglaise).

Pour éviter des violences, un accord est trouvé pour obtenir l'indépendance, et en 1978 est rédigée la Constitution du Vanuatu. La population est en majorité favorable à l'indépendance.

En 1979, la France et le Royaume-Uni acceptent cette Constitution, et le principal parti indépendantiste remporte les premières élections au suffrage universel. Il demande alors l'indépendance. Cependant, les francophones refusent que les anglophones forment seuls un gouvernement et certaines îles décident de se rebeller avec le soutien de la France. Des militaires français et anglais se rendent sur place pour éviter des violences.

Toutefois, l'indépendance est obtenue le 30 juillet 1980 : les Nouvelles-Hébrides deviennent la République du Vanuatu. Le nouvel État demande alors à l'armée de Papouasie-Nouvelle-Guinée d'intervenir pour ramener l'ordre. La rébellion cesse le 30 août 1980. 3600 Mélanésiens sont emprisonnés et plus de 2000 Français sont expulsés du pays.

D'après Sarah Mohamed-Gaillard, « Du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides au Vanuatu : deux métropoles pour une indépendance », dans le *Journal de la Société des Océanistes*, 2011

DOCUMENT 7. Timbre du Vanuatu (1985) édité pour le 4^e anniversaire de l'admission du pays à l'ONU



DOCUMENT 8. Après l'indépendance, les relations entre le Vanuatu et la France ont été très tendues. Le pays, voulant marquer son indépendance, a même expulsé deux ambassadeurs de France.

Mais depuis les années 2000, le Vanuatu enregistre **des résultats économiques encourageants**, en raison notamment d'une forte croissance des secteurs du bâtiment et du tourisme. Toutefois, l'économie du pays reste fragile et il continue de bénéficier d'une **importante aide financière étrangère (Australie : 3 milliards de F en 2008, Union européenne : 2,5 milliards de F entre 2008 et 2013, la Nouvelle-Zélande : 700 millions de F)**.

Une Convention de Coopération existe entre la France, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu pour renforcer les liens entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu. Des projets sont financés dans le secteur de l'éducation. L'Agence Française de Développement a été très active au Vanuatu jusque dans les années 2000, en finançant de grands projets d'infrastructure, comme la construction d'aéroports ou du marché central de Port-Vila.

Aujourd'hui encore, ce pays figure parmi les moins développés de la région avec les Îles Salomon, Samoa, Tuvalu et Kiribati. Le revenu par habitant est de seulement 200 000 F par an, contre 1 500 000 F en Nouvelle-Calédonie.

Fait unique dans les États indépendants du Pacifique, le Vanuatu a inscrit dans sa Constitution **le français et l'anglais comme langues officielles, ainsi que le Bichelamar. Aujourd'hui 1600 Français vivent au Vanuatu sur les 250 000 habitants que compte le pays.**

D'après <https://vu.ambafrance.org> et www.senat.fr

QUESTIONS

A- Les revendications

1. DOC 1 et 2. Sous la domination de quels pays était placée cette colonie ? Depuis quand ?
2. DOC 3. Comment est composée la population de la colonie au milieu du XX^e siècle ?
3. DOC 3, 4 et 5. Quelles inégalités existe-t-il entre les colons et les autochtones ?
4. DOC 3. Quelles sont les revendications des autochtones ?

B- Le déroulement de la décolonisation des Nouvelles-Hébrides

5. DOC 6. Pourquoi dans les années 1960, la France refuse-t-elle d'accorder l'indépendance aux Nouvelles-Hébrides ?
6. DOC 3 et 6. Quels sont les camps qui s'opposent dans les années 1970 ?
7. DOC 3 et 6. Comment agissent les indépendantistes ? Cite au moins 3 moyens d'action.
8. DOC 1 ou 6. À quelle date la colonie devient-elle indépendante ? Quel nom choisit-elle ?

C- La construction d'un État indépendant

9. DOC 6. Comment sont évitées les violences en 1980 entre indépendantistes anglophones, francophones et anti-indépendantistes ?
10. DOC 7 et 8. Quels sont les indices qui montrent que le nouvel État veut affirmer son indépendance dans les années 1980 ?
11. DOC 8. Résume en une ou deux phrases la situation économique actuelle du Vanuatu.
12. DOC 8. Montre à l'aide de quelques exemples que le Vanuatu a encore aujourd'hui des relations avec la France.

